

## Prévenir les risques liés à l'utilisation des véhicules 4X4 c'est aussi utiliser un véhicule adapté au travail :

### Il doit comporter nécessairement :

- . un arceau de sécurité
- . une protection entre cabine et plateau
- . des dispositifs d'arrimage des charges
- . une double cabine (transport de personnes)
- . un treuil (dans certains cas)
- . le carnet de suivi de son entretien
- . une boîte à pharmacie fixée

## Conduite en sécurité des véhicules **4 x 4**



## Référentiel pour la validation des connaissances

# Le conducteur doit être capable de :

## 1 Répertorier les obligations réglementaires le concernant.

Cela consiste à :

- connaître en quoi sa responsabilité pénale peut être engagée en cas d'accident
- connaître les conditions requises pour utiliser un véhicule 4x4 (formation, conditions d'utilisation des véhicules et des équipements de protection...);
- connaître les conditions de circulation sur les lieux de travail et/ou sur la voie publique répondant aux dispositions réglementaires (code de la route, plan de circulation);
- évaluer les cas dans lesquels il peut se retirer d'une situation de travail dont il pense qu'elle présente un danger grave et imminent pour lui-même et/ou pour des tiers.



## 2 Comprendre le fonctionnement des principaux organes et équipements du véhicule 4x4 pour les utiliser dans les conditions optimales de sécurité et assurer les opérations de maintenance qui sont de son ressort.

Cela consiste à :



- identifier les principales catégories de véhicule 4x4 et leurs caractéristiques fonctionnelles, et en déduire leurs utilisations courantes et leurs limites d'utilisation,
- identifier les différents paramètres (état du sol, pneumatiques, charge et son arrimage, vitesse...) et leur influence sur le comportement du véhicule 4x4;
- expliciter les vérifications et les opérations de maintenance de son ressort (niveaux d'huile, d'eau, de carburant, état et pression des pneus...) et en justifier la nécessité.



## 3 Expliciter et justifier les mesures de sécurité qu'il devra mettre en œuvre lors de l'utilisation du véhicule 4x4.

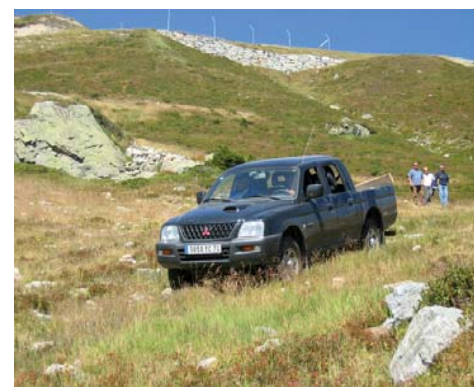
Cela consiste à :

- identifier les principaux facteurs d'accidents pouvant se produire lors de l'utilisation d'un véhicule 4x4 (vitesse inadaptée, visibilité réduite, masse et centre de gravité de la charge mal identifiés...) et de ses accessoires (treuil, nacelle, bras auxiliaire de levage...)
- identifier les dispositifs de protection des personnes dont est équipé le véhicule 4x4 et justifier leur fonction;
- interpréter la signification des différents pictogrammes et des panneaux de signalisation routière;
- identifier les risques liés à la mise en œuvre de différents carburants (essence, gazole, gaz, GPL) et justifier le mode opératoire préconisé;
- identifier les produits dangereux par leurs étiquettes et les risques liés à leur manutention et expliciter les modalités prescrites pour leur transfert et leur stockage;
- identifier et mettre en application des informations contenues dans un plan de circulation;
- expliciter et justifier les règles relatives :
  - au transport de personnes;
  - au transport des charges (masse, centre de gravité, arrimage...).



## 4 Utiliser en sécurité un véhicule 4x4 dans le cadre de son travail.

Cela consiste à :



- assurer les opérations et vérifications de début et fin d'utilisation;
- vérifier à partir du manuel constructeur que le véhicule mis à disposition est adapté à la tâche à réaliser et aux conditions d'utilisation du moment;
- prendre en main son véhicule 4x4 (adaptation du poste de conduite);
- reconnaître le terrain (stabilité, prévision d'un chemin de repli...) en tenant compte des conditions météorologiques et en toutes circonstances;
- circuler en sécurité avec un véhicule 4x4 :
  - à vide, en charge,
  - en marche avant, en marche arrière,
  - lors des franchissements (talus, gué, ornière...),
  - en montée, en descente,
  - sur terrains divers (bourbiers, pierriers, neige...)
- arrêter et immobiliser le véhicule 4x4 en toute sécurité;
- maîtriser l'utilisation des accessoires (treuil, broyeur, épandeur...);
- signaler à son responsable et consigner dans le carnet de suivi de l'entretien du véhicule toute anomalie constatée sur le matériel (freins, éclairage, pneumatiques, treuil...)